



## **CAP INTERRÉGIONALE** **Déclaration liminaire**

Madame la Directrice Interrégionale, Mesdames, Messieurs,

Les élus CAPI de l'**Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires FORCE OUVRIÈRE** vous rappellent qu'encore une fois l'Administration Pénitentiaire ne tient pas les délais réglementaires pour nous fournir les documents préparatoires de cette Commission Administrative Paritaire Interrégionale.

Comment bien préparer cette CAPI en ayant eu les documents préparatoires seulement 7 jours à l'avance ? Nous nous permettons de vous rappeler l'importance que revêt ce Tableau d'Avancement au grade de Surveillants Brigadiers pour les personnels.

Est-ce que l'Administration Pénitentiaire s'intéresse à ses personnels ???  
Est-ce que l'Administration Pénitentiaire veut faire évoluer ses personnels ???  
Est-ce que cette CAPI va se tenir avec des tableaux mis à jour ???

Pour mémoire, le protocole d'accord du 14 mai 2013 signé par le garde des Sceaux, Mme Christiane TAUBIRA et M. Jean François FORGET précise que 8000 agents au moment de cette signature sont détenteurs des UV et seront concernés par cet avancement.

Pour reprendre les termes de ce protocole, s'agissant des mécanismes devant permettre d'assurer une plus grande fluidité en termes de promotion au grade de Brigadier sur les trois premières années, il était prévu de promouvoir 54 % des agents détenteurs des UV au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 sur le plan triennal 2013/2015 soit 1443 surveillants par an.

Les autres agents restants de ce vivier de 8000 personnels, soit 46 % devaient être promus sur le plan triennal 2016/2018.

**Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires Force Ouvrière Rhône-Alpes-Auvergne**

Secrétaire Interrégional : **Manuel CIGES**  
Tél: 06.15.29.64.91 / mail : urfolyon@gmail.com

**FO 1er Syndicat de la Fonction Publique d'Etat**  
[www.fopenitentiaire-rhone-alpes-auvergne.fr](http://www.fopenitentiaire-rhone-alpes-auvergne.fr)

Les différentes promotions au grade de Brigadier n'ont pas suivi ce principe et des agents faisant partie des 8000 au départ, ne se verront pas promus à l'issue de ce tableau d'avancement 2018, alors que d'autres ayant obtenu a posteriori leurs UV ont même déjà été promus !

**L'Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires FORCE OUVRIÈRE** constate également le manque de fiabilisation des tableaux fournis par l'Administration, car à ce jour, certains agents qui sont passés Brigadiers au titre de l'année 2017 ne sont pas à jour dans le logiciel Harmonie.

L'Administration prend **l'Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires FORCE OUVRIÈRE** en otage, car dans l'intérêt des personnels, la tenue de cette CAPI est à caractère prioritaire.

**L'Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires FORCE OUVRIÈRE** avait pleinement conscience de cette situation et avait demandé à ses instances nationales de ne pas signer ce protocole ! Une réponse devra être apportée par l'Administration et chaque Organisation syndicale représentative concernée expliquera aux personnels ses motivations ! Les agents laissés sur le bord de la route malgré les promesses de ce protocole apprécieront.

**L'Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires FORCE OUVRIÈRE** ne peut que constater les effets néfastes de ce protocole signer sans mesurer la portée de ceux-ci !!! Pour rappel nous exigeons et continuerons à exiger la fusion des grades de surveillant et surveillant brigadier afin de garantir un avancement automatique des personnels comme nous le demandions en 2013 !!!

Le 27 novembre 2017,  
**l'UISP FORCE OUVRIÈRE Rhône-Alpes-Auvergne**

**Les élus CAPI FORCE OUVRIÈRE**

Manuel CIGES

Xavier BROUSSET

Laurent SEGONDY

**Union Interrégionale des Syndicats Pénitentiaires Force Ouvrière Rhône-Alpes-Auvergne**

Secrétaire Interrégional : **Manuel CIGES**  
Tél: 06.15.29.64.91 / mail : urfolyon@gmail.com

**FO 1er Syndicat de la Fonction Publique d'Etat**  
[www.fopenitentiaire-rhone-alpes-auvergne.fr](http://www.fopenitentiaire-rhone-alpes-auvergne.fr)